

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 13 MARS 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 mars, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Pascal CHRETIEN (P. M. JAMMET), Nadia AOUED (P. Mme CLEMENT-L), Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE (P. Mme MULLER DE SCH.), Amélie NAUDOT (P. M. CHAUVOIS), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER),

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

### Finances :

#### FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCES SUR SUBVENTIONS

DEL20230313\_06

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Jammet – VU en C° finances du 9/03/2023

Dans les premiers mois de l'année, certaines associations doivent parfois recourir à des avances financières de la commune pour répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants, essentiellement pour liquider les traitements de leurs personnels.

Plusieurs associations ont sollicité une avance sur subvention, pour le flochage de vêtements ou pour organiser des événements exceptionnels.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de leur accorder les avances suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2023 aux comptes 6574 et 658822, dans le montant global de la subvention annuelle attribuée à chacune des associations :

Association	Avance sur subvention 2023			Rappel subv. 2022 (pour info)	
	objet	Art.6574	Art.658822	Art.6574	Art.658822
PETANQUE ET BOULES DE LOISIRS	Flocage		1 000€		
	Subv.except. – 120 ans du club	1 500€		0€	
OCEAN	Flocage		1000€	66 000€	
MARCHE ET DECOUVERTE	Subv.except. – 40 ans du club	1000€		150€	
TWIRLING CLUB BÂTON	flocage		1000€	6 000€	
OJBB	fonctionnement	2 500€		5 000€	
	total	5 000€	3 000€		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le  
Certifiée exécutoire le